

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 12 mai 2015 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9910-05-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte

ADOPTÉ

9911-05-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le retrait du point 22 et l'ajout des points 7.1, 38,2 et 38,3.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2015
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 28 avril 2015
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois d'avril 2015
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Demande à l'Office national de l'énergie concernant l'inversion de la ligne 9B de l'oléoduc d'Enbridge
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-44 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir l'horaire et le trajet des circuits numéros 15 et 16, à partir du 23 août 2015

11. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-45 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 6 Taxi-Bus et 24C ainsi que de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 14 et 17, à partir du 23 août 2015
12. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-46 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 55 Taxi-Bus, à partir du 21 juin 2015
13. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-39 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson et 25, à partir du 23 août 2015
14. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de deux (2) antennes pour la cour du garage de l'entreprise Kéolis à Terrebonne
15. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Transfert de boîtes de perception (BPA)
16. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d'une boîte de perception
17. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une génératrice pour le terminus
18. Impression d'horaires d'autobus
19. Publicités dans les cahiers « Salut Voisin » et « Une région à découvrir » publiés par Le Trait d'Union et La Revue
20. Publicité dans les cahiers « La Rentrée » publiés par Le Trait d'Union et La Revue
21. Dépôt et adoption d'une politique sur les zones de rabattement au train pour chacune des gares sur le territoire de la MRC Les Moulins
22. Demande de dérogation - **Retiré**
23. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2014
24. Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2015
25. Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Transformation du modèle de gestion du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
26. Prolongation de mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins

27. Prolongation de mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire institué par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins
28. Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM
29. Autorisation de signature – Protocole d'entente pour le financement des marchés publics moulinois
30. Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)
31. Adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)
32. Achat d'un téléphone cellulaire pour l'ingénieure en gestion des cours d'eau
33. Acquisition de logiciels et d'équipements pour la gestion des cours d'eau
34. Octroi du mandat pour l'exécution des travaux de dragage sur une partie du cours d'eau Lapointe situé à l'ouest de la rue de Gannes à Terrebonne
35. Amendement à la résolution numéro 9619-09-14 relativement à l'autorisation de signature de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde et ses branches 1,2 et 3 afin d'inclure davantage de branches, le tout tel que plus amplement détaillé dans ladite entente
36. Examen du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-032 de la Ville de Terrebonne
37. Report de la séance ordinaire du mois de juin 2015
38. Autres sujets
  - 38.1 Demande à l'Office national de l'énergie dans le cadre du projet Enbridge
  - 38.2 Remerciements à madame Évangeline Richard
  - 38.3 Félicitations à madame Agathe Sauriol
39. Période de questions
40. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9912-05-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2015

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9913-05-15 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 28 avril 2015

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 28 avril 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9914-05-15 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 140 111,03\$ pour le mois de mai 2015, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mai 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-51 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 31 460,71\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9915-05-15 Liste des chèques émis au mois d'avril 2015

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2015, pour un montant de 2 506 978,35\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Avril 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-52 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 47 612,92\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9916-05-15 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance Mai 2015* »).

ADOPTÉ

9917-05-15 Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines - Demande à l'Office national de l'énergie concernant l'inversion de la ligne 9B de l'oléoduc d'Enbridge

CONSIDÉRANT QUE la réglementation canadienne sur les pipelines exige la réalisation d'un essai hydrostatique avant la mise en service d'un nouvel oléoduc;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Office national de l'énergie (ONÉ), cette technique vise à confirmer l'intégrité structurale de la conduite et sert de base à l'établissement par l'ONÉ de la pression maximale de service du pipeline;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a pris position sur le projet d'Enbridge par le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) et de ses 18 recommandations dont celle d'exiger un test hydrostatique pour vérifier l'état de la conduite 9B;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette commission parlementaire, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a recommandé au gouvernement du Québec de s'inspirer des demandes faites par l'Ontario, notamment en ce qui a trait aux essais hydrostatiques;

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2014, l'ONÉ a émis l'ordonnance XO-E101-003-2014 afin d'approuver le projet d'Enbridge sous réserve du respect de 30 conditions sans imposer, pour le moment, des essais hydrostatiques sur les tronçons de la conduite 98 existants, mais en spécifiant qu'il étudiera les dépôts faits par Enbridge en conformité avec les conditions 9, 10 et 11 pour déterminer s'il doit obliger de tels essais.

CONSIDÉRANT QUE la ligne 9B est en fonction depuis environ 40 ans et que des questions persistent quant aux dommages potentiels au pipeline par la hausse de pression prévue pour transporter un nouveau type de pétrole;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-04-115 adoptée par le conseil de la Ville de Sainte-des-Plaines;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Ville de Sainte-des-Plaines dans sa démarche auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans sa démarche auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'Office national de l'énergie (ONÉ) :

- DE soumettre publiquement sa recommandation face au respect des conditions 9, 10 et 11 de l'ordonnance XO-E101-003-2014, concernant le programme d'essais sous pression de la compagnie Enbridge;
- D'imposer la réussite d'un essai hydrostatique avant la mise en service du projet d'Enbridge, et ce, en lien avec la condition 11 de son ordonnance émise le 6 mars 2014;
- DE ne pas autoriser la mise en service du projet d'inversion du flux et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9B tant et aussi longtemps que les trente (30) conditions imposées par l'ONÉ n'auront pas été rencontrées par la compagnie Enbridge.

ADOPTÉ

9918-05-15 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du 12 mai 2015 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9919-05-15 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 12 mai 2015 du comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9920-05-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-44 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir l'horaire et le trajet des circuits numéros 15 et 16, à partir du 23 août 2015

Monsieur Frédéric Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-44 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir l'horaire et le trajet des circuits numéros 15 et 16, à partir du 23 août 2015.

9921-05-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-45 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 6 Taxi-Bus et 24C ainsi que de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 14 et 17, à partir du 23 août 2015

Monsieur Paul Asselin donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-45 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 6 Taxi-Bus et 24C ainsi que de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 14 et 17, à partir du 23 août 2015.

9922-05-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 113-46 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 55 Taxi-Bus, à partir du 21 juin 2015

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 113-46 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer l'horaire et le trajet du circuit numéro 55 Taxi-Bus, à partir du 21 juin 2015.

9923-05-15 Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 114-39 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson et 25, à partir du 23 août 2015

Monsieur Gabriel Michaud donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement numéro 114-39 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 établissant un service de transport en commun à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19, 19G, Express Montmorency, 30, 30G, Express Radisson et 25, à partir du 23 août 2015.

9924-05-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation de deux (2) antennes pour la cour du garage de l'entreprise Kéolis à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9608-09-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition d'une (1) antenne pour la cour de Kéolis;

CONSIDÉRANT QUE les besoins étaient plutôt de deux (2) antennes;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2940, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière au montant de 2 572,20\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de deux (2) antennes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 2 572,20\$, incluant la TVQ, pour l'achat et l'installation de deux (2) antennes pour la cour de Kéolis, le tout conformément à la facture numéro 2940, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-53 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 572,20\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 « *Acquisition équipement autobus* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9925-05-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Transfert de boîtes de perception (BPA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9492-06-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder au transfert de onze (11) boîtes de perception;

CONSIDÉRANT QUE les onze (11) boîtes susmentionnées ont transférées;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder au transfert de quatre (4) boîtes de perception supplémentaires;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2936 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 20 955,51\$, incluant la TVQ, pour le transfert de quatre (4) boîtes de perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert de quatre (4) boîtes de perception supplémentaires ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 20 955,51\$, incluant la TVQ, pour le transfert de quatre (4) boîtes de perception, le tout conformément à la facture numéro 2936 transmise par le CRT Lanaudière à la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-54 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 20 955,51\$ incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9926-05-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Achat et installation d’une boîte de perception

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9487-06-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l’achat de huit (8) boîtes de perception pour autobus;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2935 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 42 283,72\$, incluant la TVQ, pour l’achat et l’installation d’une (1) boîte de perception pour autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière la somme de 42 283,72\$, incluant la TVQ, pour l’achat et l’installation d’une (1) boîte de perception pour autobus, le tout conformément à la facture numéro 2935, transmise par le CRT Lanaudière à la MRC les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-55 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 42 283,72\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725, « *Acquisition d’équipement d’autobus* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



9927-05-15 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'une génératrice pour le terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'une génératrice pour le terminus de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'une génératrice pour le terminus de Terrebonne.

ADOPTÉ

9928-05-15 Impression d'horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 57560 de l'entreprise CGB Communication au montant de 1 999,22\$, excluant les taxes, pour l'impression de 20 000 horaires d'autobus ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission numéro 57560 de l'entreprise CGB Communication soit et est retenue pour l'impression de 20 000 horaires d'autobus, au montant de 1 999,22\$, excluant les taxes, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, un montant de 1 999,22\$, excluant les taxes, sur présentation de la facture et lorsque le mandat sera complété.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-56 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 999,22\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 « *Impression titres-horaires* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9929-05-15 Publicités dans les cahiers « Salut Voisin » et « Une région à découvrir » publiés par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT que Le Trait d'Union et La Revue publient les cahiers « Salut Voisin » et « Une région à découvrir » ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver des espaces publicitaires dans le cahier « Salut Voisin », publié par le journal le Trait d'Union pour un montant de 735,00\$, excluant les taxes et dans le cahier « Une région à découvrir », publié par La Revue pour un montant de 970,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation des factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-57 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 705,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «Transport en commun - Publicité, information» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9930-05-15 Publicité dans les cahiers « La Rentrée » publiés par Le Trait d'Union et La Revue

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier dans les journaux locaux une publicité concernant La Rentrée ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver des espaces publicitaires dans le cahier *La Rentrée* publié dans le journal La Revue pour un montant de 970,00\$, excluant les taxes, et dans le cahier *La Rentrée* publié par le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 846,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer lesdits journaux sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-58 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 816,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «Transport en commun – Publicité, information », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9931-05-15 Dépôt et adoption d'une politique sur les zones de rabatement au train pour chacune des gares sur le territoire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun d'adopter une politique sur les zones de rabatement au train pour chacune des gares sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la politique sur les zones de rabatement au train pour chacune des gares sur le territoire de la MRC Les Moulins déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est acceptée pour dépôt.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins adoptent la politique sur les zones de rabattement au train pour chacune des gares sur le territoire de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9932-05-15 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, tels que vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le rapport financier 2014 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2014 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

9933-05-15 Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2015

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE l'état des résultats comparatifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2015 et l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2015, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉ

9934-05-15 Mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton – Transformation du modèle de gestion du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi #28 intitulé « *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* » ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi propose, entre autres, une nouvelle gouvernance régionale en confiant aux municipalités régionales de comté (MRC) du Québec les responsabilités du développement économique local et régional ;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par le personnel du Groupe-conseil stratégie et performance de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, société en nom collectif ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 27 mars 2015 au montant de 19 500,00\$, excluant les taxes, relativement à la transformation du modèle de gestion du CLDE des Moulins (CLDEM) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, société en nom collectif, un mandat visant la transformation du modèle de gestion du CLDE des Moulins (CLDEM), tel qu'amplement décrit dans l'offre de service datée du 27 mars 2015 pour la somme de 19 500,00\$, excluant les taxes.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise aux maires des villes de Mascouche et Terrebonne ainsi qu'au directeur général de la Ville de Mascouche, au directeur général de la Ville de Terrebonne et au directeur général du CLDE des Moulins (CLDEM).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-59 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 19 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9935-05-15

Prolongation de mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne contre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9121-10-13, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne inc. contre la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne inc. contre la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement révisé et en jugement déclaratoire instituée par l'entreprise Héritage Terrebonne inc. contre la MRC les Moulins, et ce, selon les modalités de l'offre de service initiale datée du 25 septembre 2013, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-60 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9936-05-15 Prolongation de mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire institué par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9185-11-13, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger les services de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés afin de représenter la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les factures dans ce dossier seront à partager avec la Ville de Terrebonne, également défenderesse, pour moitié;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la requête en nullité d'un schéma d'aménagement et en jugement déclaratoire instituée par 9226-0751 Québec inc. et als contre la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-61 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaires 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9937-05-15 Désignation des membres au conseil d'administration du CLDEM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #1 à #8 Délégués des municipalités	Guillaume Tremblay, maire, Ville de Mascouche Bertrand Lefebvre, conseiller, Ville de Mascouche Eugène Jolicoeur, conseiller, Ville de Mascouche Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Réal Leclerc, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne Brigitte Villeneuve, conseillère, Ville de Terrebonne Claire Messier, conseillère, Ville de Terrebonne
Siège #9 (Secteur professionnel)	Lorraine Talbot, associée, Talbot, Kingsbury, Avocats
Siège #10 (Secteur affaires)	Mario Turcot, directeur, Desjardins Entreprises
Siège #11 (Secteur industriel et technologique)	Sylvain Chartier, président, Technologie Hypertronic
Siège #12 (Secteur industriel et technologique)	Martine Sgariglia, directrice générale, Concept SGA Inc.
Siège #13 (Secteur industriel et technologique)	Lucien Daigneault, vice-président, Daigneau Eau de Source
Siège #14 (Secteur chambre de commerce & tourisme)	Christian Pimparé, CPA auditeur, CGA Mallette Inc.
Siège #15 (Délégué de la Table des organismes communautaires autonomes des Moulins)	Sylvain Fillion, représentant, TOCAM
Siège #16 (Secteur éducation)	Michel Gratton, vice-président exécutif Commission scolaire des Affluents (CSA)
Siège #17 (Secteur coop. et économie sociale)	Renée Chartier, directrice générale, ASM
Siège #18 (Secteur travailleur, travailleur autonome et représentants syndicaux)	Cybèle Rioux, présidente, Alizée ressources humaines
Siège #19 (Secteur enseignement supérieur et centre de recherches)	Michel Rouleau, directeur, Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Siège #20 (Secteur agricole)	Gilbert Mathieu, producteur agricole
Siège #21 (Secteur santé)	Poste vacant

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, monsieur Mathieu Lemay, de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, de l'Assomption, monsieur François Legault, le

conseiller en développement économique du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, monsieur Vincent Fortin, le directeur d'Emploi-Québec, monsieur Michel Girard et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud, sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

9938-05-15 Autorisation de signature – Protocole d'entente pour le financement des marchés publics moulinois

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les villes de reconduire pour l'année 2015, la quatrième édition des Marchés publics moulinois ;

CONSIDÉRANT les crédits municipaux disponibles pour la réalisation des marchés ;

CONSIDÉRANT la proposition financière de la SODAM respectant le cadre financier des partenaires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les engagements de chacune des parties à l'intérieur d'un protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de signer un protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) relativement au financement des marchés publics moulinois ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) relatif au financement des marchés publics moulinois.

ADOPTÉ

9939-05-15 Adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite la MRC Les Moulins pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au CREL pour l'année 2015-2016.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-62 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation-Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9940-05-15 Adhésion à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun que madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau, adhère à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) la cotisation annuelle de madame Amélie Parmentier, au montant de 150,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-63 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9941-05-15 Achat d'un téléphone cellulaire pour l'ingénieure en gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'un téléphone cellulaire pour madame Amélie Parmentier, ingénieurs en gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Bell, au montant de 422,85\$, excluant les taxes, pour l'achat du téléphone et au montant mensuel de 46,50\$, excluant les taxes, pour le forfait de trente-six (36) mois;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'achat d'un téléphone cellulaire pour madame Amélie Parmentier, ingénieure en gestion des cours d'eau, au montant de 422,85\$, excluant les taxes, et au montant mensuel de 46,50\$, excluant les taxes, pour le forfait de trente-six (36) mois, le tout conformément aux tarifs actuellement en vigueur de l'entreprise Bell.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-64 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 096,85\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-331 « *Transport et communication - Téléphone* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9942-05-15 Acquisition de logiciels et d'équipements pour la gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'acquisition d'un logiciel AutoCAD pour la gestion des cours d'eau;



CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise ProCAD Consultants, au montant de 5 150,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'un logiciel AutoCAD et d'équipements pour la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise ProCAD Consultants pour l'acquisition d'un logiciel AutoCAD et d'équipements pour la gestion des cours d'eau, au montant de 5 150,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-65 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 150,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9943-05-15 Octroi du mandat pour l'exécution des travaux de dragage sur une partie du cours d'eau Lapointe situé à l'ouest de la rue de Gannes à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de dragage sur une partie du cours d'eau Lapointe situé à l'ouest de la rue de Gannes à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 11 mai 2015, à 11 h 00, à savoir:

Terrassement Limoges & Fils	128 832,96\$ (incluant les taxes)
Alide Bergeron et fils ltée	279 630,70\$ (incluant les taxes)
Saho construction	418 595,23\$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Terrassement Limoges & Fils s'est avérée la plus basse soumission conforme d'après le rapport préparé par la firme Beaudoin, Hurens;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Terrassement Limoges & Fils, pour une somme de 128 832,96\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux de dragage sur une partie du cours d'eau Lapointe situé à l'ouest de la rue de Gannes à Terrebonne le tout conformément à la soumission signée par madame Danielle D. Limoges de l'entreprise Terrassement Limoges & Fils en date du 11 mai 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, sous la supervision de la firme Beaudoin, Hurens, le tout, conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations gouvernementales requises. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-66 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 128 832,96\$ incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9944-05-15 Amendement à la résolution numéro 9619-09-14 relativement à l'autorisation de signature de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde et certaines branches (Amendée par résolution 10 355-04-16)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9619-06-11, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et la MRC L'Assomption en vue de procéder à des travaux d'entretien et d'aménagement, le cas échéant, sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde et ses branches 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 9619-09-14 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins pour modifier l'entente à intervenir, et ce, afin de retirer les branches 1 et 2 des travaux prévus initialement et y prévoir plutôt des travaux sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde et sur ses branches 3, 6 et 9;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9619-09-14 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins, soit et est amendée afin que, dorénavant, l'autorisation de signature de ladite entente concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, porte sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde et sur ses branches 3, 6 et 9, le tout incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau et ses branches 3, 6 et 9, le tout plus amplement détaillé dans l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9945-05-15 Examen du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-032 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1005-032 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1005-032 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

9946-05-15 Report de la séance ordinaire du mois de juin 2015

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la séance ordinaire du conseil prévue mardi, le 9 juin 2015, soit et est reportée au mardi 16 juin 2015.

ADOPTÉ

9947-05-15 Demande à l'Office national de l'énergie dans le cadre du projet Enbridge

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Enbridge est dans l'attente d'une décision de l'Office national de l'énergie afin de pouvoir inverser et accroître le flux de son oléoduc 9B et de changer le type de produit qui y circulera;

CONSIDÉRANT QUE cet oléoduc traverse le territoire de la MRC Les Moulins dans le secteur de la Ville de Terrebonne de l'ouest jusqu'au sud sur une distance de près de 30 km;

CONSIDÉRANT QUE cet oléoduc a été mis en service en 1976 et qu'il a donc près de quarante ans;

CONSIDÉRANT QUE l'inversement et l'accroissement du flux de l'oléoduc d'Enbridge soulève un certain nombre de questions de la part des autorités et des citoyens de la MRC Les Moulins quant à l'intégrité du réseau et à sa capacité de supporter l'arrivée d'un pétrole lourd et potentiellement plus corrosif;

CONSIDÉRANT QU'une fuite de l'oléoduc pourrait avoir de graves conséquences sur la santé de la population, l'environnement, l'intégrité des sources d'eau potable, la sécurité publique et l'activité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QU'un déversement de 4000 litres de pétrole est survenu en 2011 sur le territoire de la Ville de Terrebonne, que les autorités de la ville ont été mises au fait de cet incident beaucoup plus tard parce qu'Enbridge et les ministères de l'Environnement du Québec et du Canada n'ont pas jugé bon de les en informer;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'outils d'inspection interne permet d'identifier, de localiser et de mesurer les anomalies, de détecter la corrosion et les fissures et qu'elle permet de planifier un calendrier d'inspection continu;

CONSIDÉRANT QUE des tests hydrostatiques permettent de démontrer l'intégrité du réseau et qu'ils permettraient de rassurer la population sur la capacité de l'oléoduc à résister à l'inversion, à l'accroissement et au transport d'un nouveau type de pétrole;

CONSIDÉRANT QUE ces tests ne devraient pas se substituer à l'utilisation d'outils d'inspection interne, mais bien se faire en complément de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE seul l'Office national de l'énergie a le pouvoir d'exiger d'Enbridge d'effectuer ces types de tests;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces tests aurait pour effet de contribuer à l'acceptabilité sociale du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'Office national de l'énergie d'exiger d'Enbridge la réalisation de tests hydrostatiques en plus de ceux réalisés à l'aide d'outils d'inspection interne avant de permettre l'inversion et l'accroissement de la capacité de son oléoduc 9B et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes.

Monsieur Peter Watson, président, Office national de l'énergie  
L'Honorable Greg Rickford, ministre des Ressources naturelles du Canada  
Madame Lise Thériault, Vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Lanaudière  
Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques  
Madame Charmaine Borg, députée de Terrebonne  
Madame Manon Perreault, députée de Montcalm  
Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, député de l'Assomption  
Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson  
Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne  
Monsieur Denis Coderre, président de la CMM, maire de Montréal  
Madame Suzanne Roy, présidente de l'UMQ, mairesse de Sainte-Julie  
Monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche  
Préfètes et préfets des MRC de la CMM  
Monsieur Al Monaco, président d'Enbridge  
Monsieur Clément Guimond, président d'Équiterre

ADOPTÉ

9948-05-15 Remerciements à madame Évangéline Richard

CONSIDÉRANT QUE madame Évangéline Richard a siégé au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière à titre de présidente pendant douze ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont grandement apprécié l'expertise et le dévouement de madame Évangéline Richard sur différents dossiers de tourisme régional;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient madame Évangéline Richard pour sa participation et sa contribution, à titre de présidente de Tourisme Lanaudière, à l'avancement des dossiers de tourisme régional et lui souhaitent la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉ

9949-05-15 Félicitations à madame Agathe Sauriol

CONSIDÉRANT l'élection de madame Agathe Sauriol au poste de présidente du conseil d'administration de Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC des Moulins félicite chaleureusement madame Agathe Sauriol pour son élection au poste de présidente du conseil d'administration de Tourisme Lanaudière et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Monsieur Cantin, résidant sur la rue Gauthier à Mascouche, questionne concernant les points 8, 9 et 21 de l'ordre du jour ainsi que concernant l'achat de billets pour le train de l'Est, les dépenses en transport et la subvention à Viagym. Monsieur Martin Dion, résidant de Mascouche s'informe également relativement au point 21 de l'ordre du jour. Monsieur Claude Henri, résidant sur Place des Mésanges à Mascouche, fait part d'une récente étude relative aux dépenses des villes. Le président de l'Association étudiante du Cégep de Terrebonne, monsieur Maxime Houle, questionne au sujet des points 10 et 12 de l'ordre du jour.

9950-05-15 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier